

COMMENT ACCEDER A VOTRE DOSSIER ?

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Durant votre séjour hospitalier ou lors d'une consultation vous auriez souhaité davantage d'explications. Il est toujours possible de rencontrer plus amplement le ou les médecins qui se sont occupés de vous.

Vous pouvez aussi accéder aux informations personnelles contenues dans votre dossier d'hospitalisation et de consultation.

Pour satisfaire votre demande, voici quelques explications.

Vous avez la possibilité :

- de consulter votre dossier sur place au Centre Hospitalier,
- ou de demander des copies de votre dossier.

QUI PEUT ETRE LE DEMANDEUR ?	JUSTIFICATIFS	
- le patient lui-même	- Photocopie d'une pièce d'identité (recto verso) - Justificatif de domicile (quittance EDF, téléphone....)	
- l'ayant droit du patient en cas de décès de ce dernier (voir modalités page 2)	- Photocopie du livret de famille, ou certificat d'hérédité, ou preuve de filiation pour les autres ayants droits non répertoriés - le motif de la demande	+ Photocopie d'une pièce d'identité du demandeur (recto verso) + Justificatif de domicile
- le détenteur de l'autorité parentale	Photocopie du livret de famille ou toute autre pièce justificative	
- le tuteur (pour un patient placé sous tutelle)	Photocopie de l'extrait de jugement des tutelles	
- le médecin désigné par le patient	Autorisation écrite du patient avec photocopie de sa pièce d'identité et mode d'exercice et adresse du praticien	

A qui adresser votre demande ?

Service d'Information Médicale / Demande ADP
 Centre Hospitalier de Remiremont
 1, rue Georges Lang BP 30161
 88204 REMIREMONT Cedex

A la réception de votre demande, nous vous adresserons un formulaire que vous complétez pour nous permettre de mieux vous répondre.

Modalités d'accès aux informations :

Vous pouvez accéder aux informations contenues dans votre dossier :

- Soit par **consultation sur place** sur rendez-vous :
 - en présence du médecin du Centre Hospitalier de Remiremont qui vous a pris en charge,
 - accompagné d'une personne à qui vous faites confiance,
 - seul.
- Soit par l'**envoi de copies** des documents. Dans ce cas, les frais de copies et d'expédition sont à votre charge.
- Vous pouvez obtenir communication de votre dossier 8 jours suivant votre demande complète et recevable. Ce délai est porté à 2 mois lorsque les informations datent de plus de 5 ans.

Vous êtes un ayant-droit d'un patient décédé :

Vous pouvez obtenir communication de son dossier si vous êtes juridiquement un ayant droit de celui-ci (voir justificatifs à fournir dans le tableau page1), si le (la) défunt(e) ne s'y est pas opposé(e) de son vivant.

Votre demande doit résulter d'une des trois raisons suivantes :

- connaître les causes du décès,
- faire valoir les droits du défunt,
- défendre la mémoire du défunt.

Seuls les éléments de nature à apporter la réponse à ces trois questions vous seront communiqués.

Tarif des copies :

Copie papier format A4	0.25 €
Copie papier format A4 recto verso	0.50 €
Copie papier format A3	0.50 €
Duplicata de cliché radiologique :	
film format 20x25 cm	2.50 €
film format 28x35 cm	3.00 €
film format 35x43 cm	3.50 €
C.D.	3.00 €
D.V.D.	4.50 €

Frais d'envoi : tarifs postaux en vigueur
(Envoi en recommandé avec accusé de réception)

À régler à la Régie du Centre Hospitalier de Remiremont .

Les règlements par chèque seront libellés à l'ordre de la Trésorerie Principale de Remiremont.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Bureau du Service d'Information Médicale du Centre Hospitalier : Tél : 03.29.23.40.09.